

# LYCÉE MOLIÈRE

71, RUE DU RANELAGH. — PARIS

---

ASSOCIATION AMICALE  
DES ANCIENNES ÉLÈVES

---

## BULLETIN MENSUEL

N° 7. — Mai 1907

---

### SOMMAIRE :

- I Convocation à l'Assemblée Générale.
  - II Invitation à la prochaine Conférence.
  - III Les Réunions du Mois.
  - IV Compte rendu de la séance du Comité du 27 Avril.
  - V Impressions sur le Congo. (Conférence de M. Challaye, agrégé de philosophie).
  - VI English Club.
  - VII Deutscher Verein.
  - VIII La Société de Bienfaisance. — Cercle amical.
  - IX Assemblée générale de « l'Union ».
  - X Mariages, Naissances, Décès.
  - XI Sociétaires nouvelles.
  - XII Avis et Correspondance.
  - XIII Changements d'adresses.
- 

L'Assemblée Générale est fixée au Jeudi 30 Mai, à 2 heures

---

### INVITATION A LA PROCHAINE CONFÉRENCE

---

Vous êtes priées d'assister à la prochaine Conférence, que **M. L. HAVET, professeur au Collège de France,** veut bien faire dans la salle de l'Association le mercredi 15 Mai à 5 heures. M. Havet, traitera le sujet suivant :

« Les Fables de Phèdre »

## Les Réunions du mois

---

La *Réunion de Bienfaisance* a été fixée au jeudi 2 mai.

Les *Réunions de Couture* auront lieu les :

*Mardi*, 7 mai.

*Mercredi*, 8 mai.

*Mardis*, 4 et 18 juin.

*Mercredis*, 12 et 26 juin.

Le *Cercle Amical* se réunira le dimanche 12 mai à 2 heures.

L'*English Club* s'est réuni le samedi 4 mai à 2 heures.

Le *Deutscher Verein* tiendra sa prochaine réunion le mardi 14 mai à 2 h. 1/2.



## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU COMITÉ du 27 Avril

---

Les membres du Comité se sont réunis au Lycée le samedi 27 avril à 5 heures, sous la présidence de M<sup>me</sup> Delzant, *présidente*, 23, Avenue de Ségur ; M<sup>me</sup> la Directrice, *présidente honoraire*, avait bien voulu se joindre à nous.

Assistaient à la séance :

M<sup>lles</sup> B. Millard, *vice-présidente*, 44 bis, Avenue de la Grande-Armée, Paris.

M. Lelièvre, *trésorière*, 135, rue Mozart.

J. Longley, *secrétaire générale*, 15, rue de Baudreuil, Meudon (Seine-et-O.).

M. Verrier, *secrétaire*, 73, rue des Vignes.

M. Bacholle.

M. Bondois.

A. Karpelès.

M<sup>me</sup> Morisse (M. Meyer).

M<sup>lle</sup> L. Sarrut.

S'étaient excusées :

M<sup>lles</sup> M. de Curel.

E. Dreyfus.

M. Rochet.

M<sup>mes</sup> Schlessler (H. Merson).

Schmitt (L. Regnault).

Dès l'ouverture de la séance, M<sup>me</sup> Delzant donne lecture d'une lettre de M<sup>lle</sup> de Curel dans laquelle elle exprime ses regrets de ne pouvoir y assister et fait la proposition suivante :

Ne pourrions-nous pas, ainsi que le font presque toutes les Associations, fonder un *Prix des Anciennes Elèves*, à attribuer à une élève de 5<sup>e</sup> année, sous la forme d'un volume, d'une médaille ou de tout autre objet désigné par le Comité ; ceci, afin de créer un lien entre les Anciennes Elèves et les Nouvelles.

Quelques membres sont tout d'abord opposées à cette idée de prix, d'autres sont sympathiques à l'idée de rapprochement entre Anciennes et Nouvelles, et admettent le principe de faire quelque chose pour les jeunes. Puis s'énoncent quelques rêves ambitieux, le seul moyen utile de nous rapprocher des élèves actuelles serait de les aider quand elles en ont besoin ; toute une sérieuse discussion s'engage, nos ressources sont examinées et finalement on met aux voix la proposition suivante :

Le Comité approuve quant au principe, l'idée de M<sup>lle</sup> de Curel et non sa forme ; il proposera à l'Assemblée générale la fondation d'une *demi-bourse* susceptible d'accroissement lorsque nos moyens le permettront.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Notre Présidente nous annonce avec grand plaisir qu'elle a reçu de M. Dujardin-Beaumetz, une lettre lui faisant connaître, que, comme suite à la demande que nous lui avons adressée, M<sup>lle</sup> Moria avait reçu de l'Etat la commande d'un groupe, *la Leçon de Botanique*, destiné à orner le vestibule d'entrée de notre Lycée.

Qu'il nous soit permis d'exprimer ici, à M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts notre reconnaissance pour le bon accueil qu'il a bien voulu faire à notre démarche. Nous sommes très heureuses de posséder bientôt, chez nous, une œuvre qui nous permettra d'apprécier le talent de notre professeur.

M<sup>lle</sup> Lelièvre nous fait part du désir qu'aurait M<sup>me</sup> Mallet

de voir installé au cabinet de physique notre ancien écran à projections, devenu inutile depuis les modifications apportées à l'installation de la lanterne à projection, lesquelles ont été signalées ici même. A l'unanimité le Comité décide d'offrir le dit écran au Cabinet de physique, trop heureux de témoigner quoique de si faible manière, sa reconnaissance à M<sup>me</sup> Mallet.

Madame la Directrice nous entretient de la fête projetée par le Gouvernement pour célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire de la création de notre Enseignement Secondaire des Jeunes Filles. La première partie se composera d'une séance solennelle au Trocadéro et la seconde, d'une fête à l'Ecole Normale Supérieure de Sèvres qui célébrera ainsi sa 25<sup>e</sup> année d'existence. Notre Présidente honoraire fait partie du Comité d'organisation qui a été formé, elle va faire la demande de cartes pour notre Association : il y en aura fort peu, elles seront réparties par ses soins.

Nous avons le plaisir de compter une sociétaire perpétuelle de plus : M<sup>lle</sup> Andrée Karpelès.

Il est grandement temps aussi de préparer notre Assemblée générale.

L'essai fait l'an dernier de tenir notre réunion annuelle un dimanche n'ayant pas été couronné de succès, elle aura lieu cette année un jeudi, le 30 Mai, à 2 heures.

La liste est dressée des candidates et des Membres sortants qui sont cette année :

M<sup>lles</sup> M. Bondois, de Curel, M<sup>me</sup> Delzant, M<sup>lle</sup> Milliard, M<sup>me</sup> Morisse (remplaçant L. Cerf).

Les candidates sont :

M<sup>lles</sup> Sophie Bernheim, M. Bondois, de Curel, M<sup>mes</sup> Delzant (A. Belin), Lecomte (Th. Buisson), M<sup>lle</sup> Milliard, M<sup>me</sup> Morisse (M. Meyer), M<sup>lles</sup> A. Ponchont, G. Rousselot, M<sup>me</sup> Savoie (E. Peltier).

La Trésorière donne lecture de son compte rendu financier et de son projet de budget.

Le Comité constate que nous n'avons eu aucune d'entre nous à aider durant cette année; étant avant tout une société de secours mutuels, le Comité proposera à l'Assemblée géné-

rable le prélèvement de la somme de 100 fr. sur les 500 francs qui dans l'exercice 1906-1907 avaient été prévus pour les secours, et de la mettre à la disposition du Comité de l'Union des Associations afin de pouvoir faire un peu de bien à côté de nous, puisque nous n'avons pas eu l'occasion d'en faire chez nous.

Le projet de budget est établi et les dépenses de l'année courante réglées. Il reste à verser 136 fr. à la Société de bienfaisance qui joints aux 79 fr. versés précédemment (non pas 123 fr. qui avaient été annoncés à tort) porteront le total à 215 fr. Nous avons aussi environ 800 fr. à mettre au fonds de réserve, l'achat de 2 obligations communales 91, 3 0/0 à lots est décidé.

Enfin vient la question d'achat des livres et les ouvrages suivants sont choisis :

- Ouvrages demandés  
par le Deutscher Verein
- Hauptmann*, Die versunkene Glocke.
  - Otto Ernst*, Flaschmann als Erzieher.
  - Freassen*, Hillingeley.
  - Rosegger*, Tagebuch eines Waldschül-meisters.
  - Waldenbruck*, Kindertränen.
  - Malotde V. Weizenburg*, Tagebuch einer Idealistin.
  - Bertha v. Suttner*, Bas les Armes.
  - Maeterlinck*, La vie des Abeilles.
  - Tourgueneff*, Nouvelles.
  - Churé*, Les grandes légendes de France.
  - Hélène Keller*, Histoire de ma Vie.
  - X\*\*\**, Journal de Sonia.
  - Johann Böjer*, La puissance du mensonge.
  - Romain Rolland*, Vie de Beethoven.
  - La collection des grands musiciens publiée par Alcan.
  - Poincaré*: La valeur de la science.
  - A. Samain*: Le chariot d'or. (Poésies).
  - Lasserre*: Les idées de Nietszche sur la musique.
  - Fr. Paulhan*: Le mensonge de l'art.
  - A. Symons*: Aubrey Beardoley (étude de l'art décoratif anglais — traduction Edouard et Louis Thomas).

Enfin, sur la demande de quelques secrétaires, on mettra quelques partitions dans la Bibliothèque :

*Vincent d'Indy*, Fervaal.  
*Debussy*, Pelléas et Mélisande.  
*Glück*, Orphée, Armide.  
*Saint-Saëns*, Samson et Dalila.  
*Reyer*, Sigurd.  
*Wagner*, Tristan et Isolde.  
Puis le Comité se sépare à 6 h. 1/2.

*La Présidente*,  
Andrée DELZANT.

*La Secrétaire*,  
Jeanne LONGLEY.

---

## Impressions sur le Congo Français

---

*Conférence faite par M. Félicien CHALLAYE,*  
*agrégé de philosophie.*  
**le jeudi, 11 avril.**

Nous attendions avec impatience les impressions de son voyage au Congo, dont M. Challaye, avait promis de nous parler, depuis quelques mois déjà.

Toutes se rappellent avec plaisir les brillantes causeries que le conférencier nous fit au cours de ces années dernières sur le Japon ou l'Inde.

Nous n'avons pas été moins intéressées cette année par le Congo, et avons seulement regretté l'absence de projections lumineuses. Le ciel, souvent couvert dans ce pays, n'étant pas propice aux photographies, M. Challaye n'avait pu rapporter de jolis clichés comme ceux qui nous avaient intéressées lors des conférences antérieures. Nous le remercions bien sincèrement des choses si intéressantes qu'il nous a dites en ces termes :

MESDAMES, MESDEMOISELLES,

En commençant à vous parler de l'un des pays les plus vraiment *africains* d'Afrique, je me rappelle avoir déjà parlé ici même de certains pays d'Asie, le Japon, les Indes, Cey-

lan. Je vous disais l'impression de joie légère qu'on éprouve à chaque heure au Japon ou à Ceylan. Aujourd'hui je vous dirai au contraire l'impression de lourde tristesse qu'on ne peut s'empêcher de sentir en Afrique, et particulièrement au Congo.

Cette impression de tristesse vient un peu du paysage, grandiose, mais monotone et écrasant; elle vient aussi du spectacle des races indigènes, primitives et barbares; elle vient surtout peut-être de la honte qu'on éprouve à voir l'Europe accomplir parmi les noirs une œuvre abominable, sous prétexte de civilisation.

Quelques mots d'abord sur le paysage.

Le ciel est souvent gris, la lumière est beaucoup moins intense qu'au nord de l'Afrique. On se sent perdu au milieu d'énormes masses d'eau, et d'énormes masses de verdure.

Les fleuves sont immenses: le Congo, l'Oubanghi, le Kasai. Le Congo est une véritable mer en mouvement ayant parfois jusqu'à 18 kilomètres de largeur. Ses eaux sont brunes, couleur de thé au lait. Selon l'hypothèse géologique, le Congo serait une ancienne mer intérieure qui actuellement s'écoule dans la mer par un fleuve large encore de 2 ou 3 kilomètres.

Au bord, des marécages quelques plaines de papyrus, rappelant le delta de l'Ogooué.

Le plus souvent, la forêt équatoriale, vert sombre, monotone, obstinée. Des arbres, encore innommés, quelques palmiers à huile, de grands arbres formant des parasols de feuilles vert sombre aux reflets dorés. Des lianes dont les larges feuilles découpées ressemblent à des feuilles de palmiers souples.

De tout ce pays, Stanley nous a laissé des descriptions merveilleuses.

On rencontre peu de villages; les animaux même sont rares, quelques hippopotames, quelques caïmans, peu d'oiseaux. On peut dire en somme que la vie végétale écrase la vie animale et humaine.

Dans l'intérieur des terres, par exemple, entre l'Oubanghi

et le Chari, on trouve des pays de Savanes, grandes herbes, petits arbres. C'est tout à fait monotone.

Les 8 ou 9 millions d'indigènes qui habitent le Congo Français se répartissent en plus de 25 peuplades, isolées les unes des autres, et nettement distinctes. Ces peuplades diffèrent au physique comme au moral ; de l'une à l'autre varient les habitations, les vêtements, les coiffures, les tatouages, les parures, les danses ; les mœurs aussi ne sont point identiques ; enfin les langues présentent des particularités telles qu'aucune de ces peuplades ne comprend bien ses voisines.

Les noirs du Congo appartiennent aux races les plus primitives qu'il y ait au monde. L'influence du milieu et celle de l'hérédité expliquent que leur sensibilité et leur intelligence soient restées rudimentaires. Leur vie matérielle est très simple, très primitive.

Le vêtement y est rudimentaire. Dans quelques villes bordant la côte, ils sont vêtus de pagnes, tombant jusqu'aux genoux ; mais à mesure que nous enfonçons dans l'intérieur des terres, le costume diminue ; dans l'Oubanghi, ce n'est plus qu'un carré de chiffon pendu à une ficelle ; dans le Chari, un costume fait de lanières d'écorces attachées aux hanches. Les élégantes de certaines contrées s'enduisent le corps d'une poudre rouge vermillon, et sont soigneusement tatouées au visage et sur le corps, car si les indigènes sont peu vêtus, ils sont fort préoccupés de parures. Les chevelures sont aussi l'objet de soins particuliers, tantôt les cheveux séparés par une raie, forment sur les tempes, deux petites mèches raides, proéminentes, recourbées comme les cornes du diable ; tantôt il sont dressés au sommet de la tête en forme de casque.

Dans de certaines régions, c'est un luxe d'agrandir le lobe des oreilles et de les faire pendre très bas ; au Gabon on porte les seins tombants.

Les bijoux sont aussi très nombreux et primitifs : des bracelets, spirales de fer ou de cuivre, couvrant parfois la moitié des bras et des jambes ; des colliers de dents d'animaux ou de dents humaines chez les anthropophages, des bagues de fil de fer, des bracelets en peau de serpent, aux oreilles

des boucles de fer. Mais le plus extraordinaire, c'est au cou de certaines femmes, une sorte de col, haut de 5 à 6 centimètres entouré d'une bordure circulaire, en cuivre rouge ou jaune ; le cercle a été fermé à coups de pierres, si bien qu'il est impossible de jamais quitter cet ornement ; serrant le cou, il oblige la femme à porter la tête raide ; cette éclatante parure nègre, a vaguement l'air d'un instrument de supplice chinois !

A. Banghi, le luxe est de faire tendre la lèvre supérieure et d'y enfoncer comme parure, une boucle de cuivre en forme d'U, un clou en fer, un morceau de bois ou une rondelle de zinc qui allonge la lèvre en bec de canard. Parmi toutes les déformations imaginées par les négresses pour s'embellir, celle-là est la plus horrible.

Les habitations sont aussi très sommaires. Sur la côte, ce sont des cases carrées en planches ; dans l'intérieur, des huttes rondes, en terre et en chaume. Les indigènes vivent de manioc, du produit de la chasse et de la pêche, et ne perdent rien de l'animal tué. Je me souviens de poulets que nous mangions dans l'Oubanghi et dont l'intérieur et les détritrus firent encore la joie de nos payeurs.

Le noir est avant tout préoccupé de ses besoins physiques ; la sensation présente occupe tout le champ de sa conscience. Dès lors, il y a peu de place pour le souvenir du passé ou la prévision de l'avenir.

L'habitude joue un grand rôle dans la vie monotone du noir : il tend à répéter identiquement, mécaniquement, les actes déjà accomplis. Mais il est peu favorisé au point de vue de la vraie mémoire ; ses souvenirs sont vagues, confus ; il a peine à évoquer les images changeantes des temps écoulés ; il mêle à ce qu'il se rappelle, ce qu'il imagine, et se laisse prendre à ses propres fictions. Il ignore jusqu'à son âge. Se souvenant mal de ce qui a été, il est incapable de se représenter à l'avance ce qui sera.

Ainsi en Afrique l'individu ne reçoit aucune tradition de ses ancêtres ; il est privé du secours de ceux qui l'ont précédé et reste toute sa vie un enfant. Ces races primitives, sans

passé, appartiennent à la préhistoire : elles sont pour ainsi dire antérieures à toute civilisation.

C'est surtout le manque de tradition qui différencie profondément au point de vue psychologique les noirs des jaunes.

Chez les jaunes, le culte des ancêtres s'est développé en une religion philosophique très profonde, inspiratrice d'art, de morale et de moralité.

Ce qui distingue surtout les noirs de tous les blancs, quel que soit le degré de leur culture, c'est que chez tous les blancs, la vie psychologique est nettement orientée dans le sens de l'avenir. L'ambition qui souhaite de futures jouissances ou réclame de futurs triomphes, la foi religieuse qui espère une éternelle vie future ; l'enthousiasme humanitaire, qui rêve pour l'espèce humaine un progrès indéfini ; entraînent l'Europe blanche et la blanche Amérique vers une vie toujours plus active, plus rapide, plus intense. Au contraire, le noir, calme et fataliste, se satisfait de l'heure qui passe, sans rien demander au futur. Pour résumer d'un mot la psychologie des trois grandes races humaine, on pourrait proposer cette formule :

Les jaunes vivent dans le passé, les noirs dans le présent, les blancs dans l'avenir.

Pour préciser, les noirs ont une vie sentimentale très restreinte, superficielle et mesquine, ils sont très préoccupés d'eux, très imitateurs, vaniteux avec candeur. C'est de leur vanité que procède leur manie d'imitation : il faut les voir orgueilleusement porter un débris d'uniforme, un vieux chapeau, un képi troué, un unique soulier percé ! Les sentiments altruistes ne s'étendent pas au delà d'un cercle restreint. La passion amoureuse est rare, et rare aussi la reconnaissance filiale.

L'amour maternel seul est tenace et profond.

Les sentiments esthétiques sont peu développés. N'ayant pas d'écriture, ils ne peuvent avoir de littérature écrite, ils n'ont même pas de littérature orale. Les pères ne confient aux enfants, aucune tradition sur le passé de leur race. C'est à peine si certaines peuplades content quelques fables très

simples. Pas d'architecture, pas de peinture, pas de dessin.

Les seules manifestations d'ordre artistique qu'on trouve chez eux, c'est la danse, sorte de mimique érotique ; et c'est la musique vocale et instrumentale, l'une et l'autre primitives et monotones.

La science leur est encore plus étrangère que l'art ; les noirs ne se doutent nullement de ce que peut être une explication positive des phénomènes.

Leur anthropomorphisme naïf explique les événements de la vie, surtout la maladie et la mort, par la malveillance d'êtres humains, morts ou vivants. Il y a des jeteurs de sorts puissants pour faire le malheur d'autrui.

Ils n'ont même point, à proprement parler, de religion. A peine trouve-t-on chez eux quelques superstitions primitives se rattachant à cette idée que les esprits des morts continuent à vivre autour de nous. Des revenants peuplent les ténèbres, jouent aux vivants les plus vilains tours. Des fétiches animent la nature et on peut les forcer à accomplir la volonté de l'homme par certains procédés magiques.

Si quelques peuplades paraissent avoir l'idée extrêmement vague d'un être supérieur, conçu comme un homme très puissant, c'est peut-être sous l'influence lointaine de religions non autochtones ; le christianisme introduit au Congo dès le xvii<sup>e</sup> siècle et l'islamisme.

Au point de vue social, tous les rapports entre les indigènes du Congo, sont évidemment et ostensiblement des rapports de force : le fort n'a aucun scrupule à dominer le faible ; sa tyrannie ne s'enveloppe d'aucun prétexte ni d'aucune hypocrisie.

Le spectacle de la vie quotidienne suffit à éveiller cette impression. Vous rencontrez un homme et une femme allant ensemble d'un village à l'autre : c'est la femme, plus faible, qui porte les plus lourds fardeaux. Vous rencontrez deux enfants : c'est le plus jeune qui porte tout et le plus fort qui ne porte rien. La sociologie et l'histoire confirment ce que révèle le spectacle de la vie journalière. C'est par la force que les chefs de villages, grands ou petits imposent à leurs sujets, leur domination.

De là trois phénomènes caractéristiques des sociétés Congolaises : la polygamie, l'esclavage, l'anthropophagie.

1° *La Polygamie.* — Les noirs assez riches pour posséder plusieurs femmes ne manquent pas de s'offrir ce luxe-là ; la femme, outre ses devoirs conjugaux et maternels, remplit aussi l'office de servante, prépare les aliments, cultive la terre. Contrairement à ce qui se passe chez nous, c'est le mari qui verse une dot aux parents de sa femme, étoffes, bétail, perles, armes, poudre, etc. Il paye naturellement beaucoup plus pour une fille libre que pour une esclave. Si le mariage se dissout par la mort ou le divorce, la famille de la femme est tenue de rendre la dot.

La femme étant considérée comme seulement prêtée à son mari par ses parents, les enfants lui appartiennent en propre et entrent dans sa famille. Ainsi le plus proche parent d'un enfant après sa mère est son oncle maternel.

2° *L'Esclavage.* — L'homme libre possède des esclaves qu'il a achetés ou faits prisonniers à la guerre. Ce sont les esclaves, avec les femmes, qui font le peu de travail nécessaire à la vie : chasse, pêche, fabrication des tissus et des parures. Il faut se garder de confondre l'esclavage domestique usité entre noirs en Afrique Equatoriale avec l'esclavage pratiqué jadis par les blancs en Amérique et alimenté par les odieuses razzias des traitants.

Jusqu'à l'arrivée des Européens, la condition des *esclaves de case* était plutôt douce au Congo : ils étaient bien traités en général, rarement brutalisés ; en échange d'un travail facile, ils recevaient la même nourriture, menaient la même vie, participaient aux mêmes réjouissances que tous les membres de la famille. Il y avait beaucoup moins de différence entre la vie de l'esclave et celle de son maître, qu'il n'y en a entre la vie d'un ouvrier d'Europe et celle de son patron. La plupart du temps, les esclaves n'avaient aucune envie d'être libérés. Un ancien administrateur de Brazzaville m'a conté qu'un jour, il voit arriver à son poste, un esclave fugitif. L'esclave explique qu'il s'est enfui parce que son maître l'a battu. L'administrateur lui déclare qu'il est libre et qu'il sera

nourri au poste, à condition qu'il travaille. « Travailler ? » Mais je ne fais rien chez mon maître, et l'esclave se sauve heureux de retrouver son maître noir.

3<sup>e</sup> Enfin l'*anthropophagie* est un des traits distinctifs de certaines tribus congolaises.

Qu'on ne se représente pas l'anthropophage comme une bête féroce, altérée de meurtre ; c'est tout simplement un homme, parfois plutôt doux, qui préfère à la chair animale la chair humaine « gibier de choix ». « Il n'y a pas de sa part méchanceté ni perversité, c'est l'indifférence, le mépris pour l'étranger ; c'est la guerre considérée au point de vue alimentaire : une extension de la chasse. » Je me souviens d'avoir dit, ici-même, que j'ai visité à Kandy, dans l'île de Ceylan, un couvent bouddhique dont tous les moines passent leurs boissons à travers un filtre pour éviter d'avalier, de détruire même le moindre insecte. Au contraire, les Bondjos de l'Oubanghi n'hésitent pas à tuer un esclave pour le manger. Voilà bien les deux types d'homme les plus opposés qu'il y ait au monde ! Nous, Européens, nous représentons une nuance intermédiaire dans l'arc-en-ciel humain. Le respect de la vie que le Bouddhiste étend à tous les vivants, nous ne l'étendons qu'à tous les hommes : l'anthropophage ne l'étend qu'à un petit nombre d'hommes, sa tribu, son village, sa famille.

Il y a entre un noir anthropophage et un blanc carnivore la même distance morale qu'entre un blanc carnivore et un bouddhiste végétarien.

Au reste, toutes les tribus du Congo ne pratiquent pas l'anthropogonie ; et parmi celles qui la pratiquent il y a bien des différences à signaler. Le Pahouin ne mange que l'ennemi tué à la guerre, et c'est, paraît-il, pour s'assimiler son courage, ses vertus. Le Bondjo, comme le Nzakara et le Boubou, n'hésite pas à abattre un homme pour le manger : dans cette intention, il engraisse des esclaves ; il mange les corps de ceux qui meurent de mort naturelle. A Banghi on est obligé de placer une sentinelle au cimetière pour empêcher de déterrer les morts. Enfin les pires anthropophages

se trouvent de l'autre côté de la frontière, dans l'Etat Indépendant. Les Batétélas ont l'aspect d'une race splendide ; on ne voit chez eux ni cheveux gris, ni boiteux, ni aveugles : les enfants mangent leurs parents au premier signe de décrépitude !

On m'a conté cette bonne histoire d'anthropophagie, absolument authentique ; elle se passe, non pas à l'intérieur de l'Afrique, mais à Brazzaville. Elle a pour héros non des primitifs perdus en un lointain village, mais des demi-civilisés, des tirailleurs Yakomas à notre service et parlant français.

Les Yakomas amènent un jour au docteur T... un noir, blessé quelques jours auparavant, dont l'une des jambes est gangrenée. Le docteur fait immédiatement l'opération nécessaire. Alors les tirailleurs, montrant la jambe coupée :

— Tu ne fais rien de cette viande ? disent-ils au docteur ; donne-la nous à manger.

Le docteur, stupéfait :

— Mais elle est pourrie cette jambe ; elle sent mauvais.

— Ça ne fait rien, on ne mange pas l'odeur.

Le docteur essaye vainement d'expliquer aux tirailleurs qu'il ne faut pas manger de la chair d'homme. Les Yakomas ne veulent rien entendre. Et comme ils parlent d'aller déterrer, au besoin, dans le jardin de l'hôpital, cette jambe coupée, le docteur l'arrose de poison sous leurs yeux.

Au reste, tous les voyageurs qui ont traversé l'Afrique Centrale ont eu l'occasion de visiter des villages de cannibales sans courir le moindre danger : j'en ai fait personnellement l'expérience, sur l'Oubanghi, au village *bondjo* de Bélou.

Arrivés dans ce village, on nous dit qu'il est en révolte ouverte : deux de ses chefs sont en prison, au poste.

Les employés de la factorerie roulant des yeux effarés, nous affirment qu'il y aurait danger à pénétrer dans le village, et nous disent « Vous allez vous faire manger. »

Tout de même, nous sommes quelques-uns à vouloir tenter l'aventure, curieux d'impressions rares et de bibelots sauvages. Nous franchissons le petit fossé qui sépare le poste

du village maudit. Bien entendu, aucun de nous n'est armé : il ne faut pas donner aux indigènes la tentation de s'emparer de nos armes en nous tuant. Un instant après nous, Madame de Brazza y pénètre aussi ; elle tient à la main un enfant noir, et un seul domestique noir l'accompagne. Les hommes sont groupés sur la rive du fleuve, armés de sagaies, l'air sévère, méfiant. Les femmes et les enfants, restés seuls à l'intérieur du village, s'étonnent de nous voir leur rendre visite. Nous savourons l'étrange spectacle des corps et des visages, des vêtements et des parures. Voici une tête inégalement rasée, au sommet de laquelle se dresse une crête de cheveux ornés de coquillages.

Voici des oreilles dont le lobe est percé d'un trou plus large qu'un écu ; le bourrelet de chair pend jusqu'au cou, long de plusieurs centimètres ; des tatouages fantastiques, des parures variées, des costumes aussi étranges que sommaires.

Nous essayons d'acheter quelques menus objets, en souvenir de notre visite aux Anthropophages, mais tous refusent obstinément notre argent. Alors l'un de nous, un ingénieux officier des zouaves, a l'idée de faire chercher du sel, friandise aimée des indigènes ; quelque temps nous nous prome- nons un paquet de sel à la main — sans succès — ayant conscience de notre ridicule... Mais voici qu'une femme s'approche, échange sa pauvre bague contre un morceau de sel. D'autres l'imitent. Bientôt toutes les femmes, tous les enfants se précipitent, se pressent, nous offrent leurs médiocres bijoux, courent en chercher d'autres, gesticulent, crient, sourient, rient. Quelqu'un nous apporte même une vieille boucle de pantalon. Le sel épuisé, tous acceptent notre argent. Quand ils refusaient de nous vendre, ils craignaient sans doute de nous voir leur enlever leurs biens, et ne rien leur donner en échange : méfiance justifiée à l'égard de certains Européens. Maintenant, tout le monde est heureux. Et nous aussi, les deux heures passées au village maudit nous ont enchantés.

Cette étude montre à quel point sont primitifs les indigènes

du Congo Français ; qu'on analyse leur vie psychologique ou leur vie sociale. Ce n'est pas du tout une raison pour les mépriser ou les maltraiter ; c'est au contraire, un motif pour les juger avec indulgence et ne pas trop exiger d'eux. Il est impossible d'obliger brusquement à un travail intensif des races habituées depuis des siècles à ne rien faire ; il serait absurde de prétendre imposer immédiatement à des sauvages les mêmes charges sociales qu'à des civilisés.

Reste à étudier l'œuvre accomplie par les blancs au Congo.

Le Congo Français possède des richesses naturelles considérables. C'est un pays chaud, — situé exactement sous l'équateur, — très humide et arrosé de pluies torrentielles qui favorisent la végétation. L'Afrique équatoriale est couverte de grandes forêts et de haute brousse. Dans les forêts, les lianes à caoutchouc abondent. Dans la brousse rôdent des bandes d'éléphants. Ces richesses ont attiré au centre de l'Afrique les blancs avides et hardis.

Jusqu'en 1900, il n'y avait eu au Congo que deux sortes d'entreprises : comme entreprises commerciales, des maisons de commerce libres ; comme entreprises agricoles, de petites concessions. Dans cet état économique de la colonie les droits des indigènes n'étaient pas violés.

Le commerce libre était favorable aux indigènes. Par le fait même de la concurrence, les maisons de commerce, quand elles achetaient, étaient amenées à acheter de plus en plus cher le caoutchouc ou l'ivoire ; quand elles vendaient, elles étaient amenées, par le fait même qu'elles désiraient vendre de plus en plus, à faire les conditions les meilleures possible aux indigènes.

Les indigènes avaient donc, à cette époque, dans les régions où le commerce s'était installé, un certain intérêt à travailler. Ils pouvaient en travaillant se procurer l'argent nécessaire à l'achat de marchandises dans les maisons de commerce. Les droits et les intérêts des indigènes étaient ainsi sauvegardés.

Au point de vue agricole, il n'y avait à cette époque au Congo que de petites concessions. Or, en général, dans les

petites concessions, les droits des indigènes sont respectés. Le petit concessionnaire est un colon qui travaille dans le pays : il ne travaille pas de ses mains puisque le travail manuel est là-bas impossible aux Européens par suite de la température, mais il dirige lui-même directement et sur place son exploitation. Il crée, par exemple, une plantation de cacaoyers, il y en a au Gabon, ou une plantation d'arbres de caoutchouc, il y en a au moyen Congo. Ce colon est amené à traiter assez bien les indigènes qu'il emploie : s'il en était autrement, les indigènes s'enfuiraient de la concession ; pour attirer et retenir la main-d'œuvre le petit concessionnaire est obligé de bien traiter les indigènes, de les bien nourrir (ce qui est important) et de les bien payer. A l'heure actuelle, dans les petites concessions du Congo, les indigènes sont parfois payés en argent, ce qui différencie totalement, nous le verrons tout à l'heure, ce régime du régime des grandes concessions où les indigènes sont payés seulement en marchandises.

Dès lors, les indigènes bien payés ont intérêt à travailler et ils s'habituent peu à peu à travailler volontairement. Le fait que ce travail est volontaire introduit dans ces sociétés primitives un germe de progrès ; ces sociétés évoluent lentement, mais elles évoluent ; elles progresseront si les noirs s'habituent peu à peu à travailler volontairement parce que leur travail est bien rémunéré.

Voilà qu'elle était la situation jusqu'en 1900.

Pour ma part, j'ai l'impression que si, à cette époque, on avait donné au Congo des moyens de communication, le commerce libre et les petites exploitations agricoles se seraient répandus, peu à peu, lentement (mais cette lenteur aurait peut-être été un bien), d'un bout à l'autre de la colonie.

Au contraire, on a voulu faire grand et vite, et, en 1898, on a décidé de partager le Congo entre un certain nombre de grandes compagnies de colonisation.

Le décret qui crée les grandes compagnies de colonisation leur accorde les privilèges suivants :

A partir du décret de concession, tous les produits naturels

à l'intérieur d'un immense domaine appartiennent à la compagnie concessionnaire, c'est-à-dire en particulier tout le caoutchouc et tout l'ivoire.

\*La compagnie concessionnaire, en échange, doit verser à l'Etat une redevance fixe annuelle et 15 0/0 de ses bénéfices. La concession est accordée pour trente ans.

Voilà en gros, très sommairement, l'économie du décret qui a créé les compagnies concessionnaires.

Ces compagnies occupent des concessions immenses, le territoire de chacune d'elles varie de cent mille hectares à 14 millions d'hectares, la moyenne est d'un million d'hectares.

Ainsi sur un million d'hectares il y a une seule compagnie concessionnaire ayant le droit de récolter l'ivoire et le caoutchouc.

Le décret qui crée ces compagnies concessionnaires les établit, dit-il, « sous réserve des droits des indigènes ». Mais les instructions de M. Guillaïn qui accompagnent ce décret précisent ce qu'il faut entendre par là : les indigènes ont le droit de faire, autour de leurs villages, dans ce qu'on appelle *les réserves*, des cultures vivrières ; ils peuvent cultiver pour leur nourriture, les plantes qui leur sont nécessaires, par exemple le manioc ou le mil (dans les régions où les indigènes en mangent) ; mais ils n'ont aucun droit d'aller chercher, même à l'intérieur de ces réserves, le caoutchouc ou l'ivoire, ils doivent verser tout le caoutchouc et tout l'ivoire à la compagnie concessionnaire qui a le monopole de l'exploitation des produits du sol.

Ce régime, décidé en 1898, a été appliqué à partir de 1900. Quelles en ont été les conséquences ?

Il est incontestable que les quarantes compagnies concessionnaires, entre lesquelles a été découpé le Congo à cette époque, ont plus ou moins commencé l'exploitation du pays ; il est incontestable que l'exploitation du pays a été plus rapide qu'elle ne l'aurait été avec le régime des petites concessions et du commerce libre. Seulement cette rapidité n'est peut-être pas un bien. Il est peut-être bon que l'exploitation

des richesses d'un pays, lorsque les indigènes sont extrêmement primitifs — ce qui est le cas pour les indigènes du Congo, — soit lente, se développe peu à peu, à mesure que les indigènes s'habituent au travail volontaire.

En revanche, le régime des grandes concessions présente trois gros dangers qui suffisent à le rendre, à mon sens, un système de politique coloniale tout à fait mauvais : danger au point de vue international, danger au point de vue économique ; danger (le plus grave de tous) au point de vue de la politique indigène.

Je laisse de côté le problème de politique internationale, trop complexe pour être exposé brièvement.

Au point de vue économique, les compagnies concessionnaires ont été faites, soi-disant, pour développer méthodiquement les richesses du pays ; je crois qu'on peut montrer qu'elles les anéantissent plus ou moins rapidement mais qu'elles ne les reconstituent d'aucune manière et que ce régime a pour conséquence l'épuisement intensif du pays sans aucune compensation.

D'abord l'ivoire disparaît très rapidement du Congo... c'est peut-être une nécessité, car il a disparu très rapidement des coins d'Afrique où il abondait le plus ; par exemple, la Côte-d'Ivoire qui en produisait tellement, que ce produit a donné son nom au pays, n'a plus d'ivoire à l'heure actuelle ; le Congo également voit diminuer de plus en plus son ivoire sans que les compagnies concessionnaires fassent aucun effort pour éduquer les éléphants, ce qui assurerait une production régulière de l'ivoire.

Mais le problème se pose d'une façon plus intéressante en ce qui concerne le caoutchouc. Les indigènes, auxquels on réclame le caoutchouc par des procédés sur lesquels je reviendrai tout-à-l'heure, n'ont qu'une pensée : c'est de terminer le plus rapidement possible la corvée qu'on leur impose ; alors ils vont dans la forêt, et, au lieu d'inciser la liane à caoutchouc, de la saigner, comme on dit, ils la coupent l'arrachent, la saccagent. Ainsi, la forêt aux environs des postes et des villages indigènes, est de plus en plus dépouillée de lianes à caoutchouc.

Sans doute un article du cahier des charges des compagnies concessionnaires les oblige à replanter 150 plantes à caoutchouc toutes les fois qu'elles exportent une tonne de caoutchouc ; mais en fait — et je crois qu'aucun de ceux qui connaissent le Congo actuel ne le contestera — l'immense majorité des compagnies concessionnaires viole cet article du cahier des charges, il n'y en a pas une seule, à ma connaissance, qui l'ait exactement observé.

Ainsi nous voyons les compagnies concessionnaires, dans l'intérêt de quelques particuliers, dépouiller petit à petit le pays de toutes ses richesses et ne créer aucune richesse nouvelle qui réparerait en partie ces exportations constamment croissantes d'ivoire et de caoutchouc.

Voilà le danger d'ordre économique.

Je passe maintenant, au danger le plus sérieux à mon sens, celui que présente ce régime au point de vue de la politique indigène, de la situation des indigènes.

Dans les pays où il y a libre concurrence commerciale, le caoutchouc acheté aux indigènes leur est payé un bon prix ; par exemple en Guinée, 4, 5 et même 6 francs le kilo. Les maisons de commerce cherchent à s'en procurer le plus possible et pour cela elles font aux indigènes les meilleures conditions possibles. Au Congo il y a monopole sur l'étendue d'une immense concession, la compagnie concessionnaire est seule à être considérée comme propriétaire de tout le caoutchouc ou de tout l'ivoire de ce domaine ; et alors elle consent bien à verser aux indigènes une petite somme pour le caoutchouc apporté, parce que, dit-elle, c'est le salaire du travail produit pour aller chercher le caoutchouc, qui appartient à la société ; mais ce salaire, les compagnies concessionnaires, ayant le monopole de l'achat des produits du sol, le fixent elles-mêmes et naturellement elles le fixent aussi bas que possible. Dès lors le caoutchouc est évalué à un prix fort inférieur au prix qu'on le paie aux indigènes dans le pays de libre concurrence.

Maintenant le caoutchouc n'est pas payé aux indigènes en argent, il leur est payé en marchandises et ces marchandises

elles-mêmes sont majorées d'une façon formidable, de 3, 4, 500 0/0. Si bien que les indigènes voient leur caoutchouc payé à un prix extrêmement bas en marchandises évaluées à des prix exorbitants.

Je pourrais citer quelques faits précis : Dans les environs de Banghi par exemple, le kilo de sel, qui, par suite de frais considérables de transport revient de 1 fr. à 1 fr. 25 est vendu cinq francs aux indigènes et une compagnie même le leur vend dix francs ; or, le sel est une marchandise qui leur est très utile, c'est presque une marchandise de première nécessité ; tellement qu'il sert pour ainsi dire de monnaie.

Un pagne, un morceau d'étoffe qui tout transporté là-bas vaut moins de deux francs n'est jamais estimé moins de dix francs.

Il en résulte que les indigènes n'ont aucun intérêt à travailler. Il en résulte que tandis qu'ils travaillent volontairement dans les petites concessions où ils sont bien payés, ils ne travaillent pas volontairement pour les grandes compagnies concessionnaires qui les rétribuent si mal, en marchandises évaluées à des prix énormes, souvent même en marchandises qui leur sont imposées et non pas choisies par eux. En effet les magasins des factoreries sont souvent, surtout dans l'intérieur, très mal approvisionnés.

Les compagnies concessionnaires se sont rendu compte dès l'origine de l'impossibilité où elles étaient de faire travailler les noirs dans de pareilles conditions et dès l'origine elles ont réclamé le droit de contraindre les indigènes à travailler pour elles, à leur profit, en somme il faut le dire parce que c'est la vérité : le droit de constituer une nouvelle forme d'esclavage. Il y a une brochure de l'Union Congolaise, syndicat de toutes les compagnies du Congo, par le capitaine Renard, où ce représentant officiel des compagnies concessionnaires réclame nettement le travail forcé. Il dit : c'est vrai, ce serait reconstituer une nouvelle forme d'esclavage ; mais, faisant un véritable sophisme, il constate que l'esclavage est très doux de noir à noir (ce qui est peut-être exact) dans l'intérieur du Congo ; il en conclut que de blanc à

noir l'esclavage sera encore plus doux, ce qui n'est certainement pas exact; le noir n'a pas besoin de beaucoup faire travailler son esclave, ses besoins sont très faciles à satisfaire; il n'en est pas de même du blanc qui ferait travailler continuellement son esclave et ne le rémunérerait pas.

Le capitaine Renard ajoute : Si le mot » esclaves » choque notre sensibilité, appelons-les des « captifs ».

Ce droit qu'ont réclamé les compagnies concessionnaires... je viens de citer cette brochure, mais j'en pourrais citer bien d'autres, car il y a eu tout une campagne de presse à cette occasion... ce droit ne leur a pas été accordé : mais toutes les fois qu'elles peuvent le prendre elles le prennent.

Il y a eu récemment un procès très suggestif entre une compagnie concessionnaire et un agent. On a lu à l'audience un grand nombre de lettres. On a constaté à ce moment que la compagnie en question envoyait à ses agents deux sortes de circulaires : des circulaires publiques, officielles, qu'on transmettait au Ministre, dont on faisait passer la copie aux journaux et dans lesquelles on disait aux agents : vous êtes des civilisateurs, n'employez jamais que la plus grande douceur vis-à-vis des indigènes. En même temps on leur envoyait d'autres circulaires, confidentielles celles-là, dans lesquelles on leur disait : n'hésitez pas à employer les moyens même les plus violents pour obtenir de l'ivoire et du caoutchouc. Il y avait dans une de ces circulaires le conseil d'employer ce *joujou* qu'on appelle la *mitrailleuse Maxime*, et dans une autre cette phrase que je cite textuellement : « N'oubliez pas que nos agents doivent être comme des pirates au petit pied. »

Les malheureux agents des compagnies, quand ils reçoivent de pareilles circulaires, les exécutent; d'abord parce qu'en général ils n'ont pas une conscience assez énergique pour résister à cette pression, parce qu'ils sont énervés par le climat et parce que, (il faut le dire, c'est pour eux, mais non pas pour leurs chefs, une circonstance atténuante), ils sont exaspérés par leur vie de rude misère, mal payés, mal ravitaillés, mal nourris. Ils exécutent les circulaires qui leur sont envoyées et alors ils emploient tous les moyens pour faire produire le plus possible d'ivoire et de caoutchouc.

D'un bout à l'autre du pays, les agents dans l'intérieur se font appeler *commandants* et ils traitent le pays comme s'ils avaient eux-mêmes le droit de commander aux indigènes.

Dans une certaine partie du pays, leurs agents noirs sont désigné d'un nom que je trouve spirituel : comme les indigènes ont l'habitude d'appeler « garde pavillon » les noirs qui représentent l'Etat, par exemple les gardes régionaux, ils appellent les employés noirs des compagnies « gardes pavillon caoutchouc ».

Les *commandants* blancs des compagnies concessionnaires et aussi les *gardes pavillon-caoutchouc* ont à leur disposition des hommes armés ; tantôt ils sont équipés par la compagnie elle-même — et dans plusieurs compagnies un grand nombre viennent de l'Etat Indépendant du Congo, ce Congo Léopoldien où ils ont accompli les pires besogne — tantôt ce sont des gardes régionaux prêtés par l'Etat mais payés et commandés par la compagnie.

Ces hommes armés, à quoi servent-ils ? incontestablement à menacer les indigènes pour les obliger à produire le plus possible de caoutchouc. Dans bien des cas la menace suffit, car ces indigènes même nombreux, s'effraient à la vue d'un petit nombre de gens armés. Dans d'autres cas on n'hésite pas à recourir à la violence. Un procédé employé avec succès, c'est de faire arrêter les chefs du village et de ne les relâcher que contre une certaine quantité de caoutchouc.

Les plus gros crimes commis par les agents des factoreries, les plus gros des crimes qui ont été connus, ont été déférés aux tribunaux ; mais d'après les faits que tout le monde sait se passer aux environs des postes, ou peut imaginer, par une induction légitime, ceux qui s'accomplissent à des centaines de kilomètres de tout poste, dans la brousse ; j'ai l'impression très nette que la situation doit être horrible quand il n'y a pas le contrôle d'un blanc, même très inférieur, s'exerçant sur les agents des factoreries.

Les indigènes qui pouvaient facilement quitter les petites concessions dont je parlais tout à l'heure, parce qu'elles étaient très limitées, ne peuvent pas quitter les grandes

concessions parce qu'elles sont immenses, parce que ce sont de véritables royaumes et alors ils n'ont plus qu'une ressource : c'est la révolte.

Il y a eu dans l'histoire récente du Congo tout une série de révoltes très cruelles mais légitimées à mon sens par les procédés odieux employés par les compagnies concessionnaires à l'égard des noirs.

Ces révoltes pourraient suffire à elles seules à prouver la situation que font aux noirs les compagnies concessionnaires. Ces noirs n'ont pas le moindre fanatisme religieux ni le moindre sentiment national, il serait absurde d'expliquer leur révolte par l'un ou l'autre de ces sentiments ; ils ne se soulèvent que pour des raisons économiques, soit que l'Etat prélève trop durement l'impôt, soit que les compagnies concessionnaires les oppriment trop. Or, il se trouve que dans les régions où il y a eu le plus de révoltes, l'Etat n'a pas même cherché à prélever l'impôt ; par conséquent l'Etat n'est pas coupable et ce sont les compagnies concessionnaires qui ont seules la responsabilité des révoltes très meurtrières qui ont eu lieu ces temps derniers au Congo.

Je passe maintenant à la question de l'administration et de l'Etat.

Qu'est-ce que l'Etat a fait pour les indigènes, quels services a-t-il rendus aux indigènes, quelles charges a-t-il fait peser sur eux ?

Je regrette d'avoir à constater que la liste des services rendus par nous aux indigènes du Congo est bien brève, bien facile à établir, malheureusement.

On dit couramment que nous leur avons assuré la paix et la justice.

La paix, c'est vrai dans une certaine mesure : il est vrai qu'autrefois ils se battaient d'une peuplade à l'autre et que maintenant ils peuvent moins facilement le faire. Seulement il faut faire cette réserve qu'il y a assez souvent des soulèvements provoqués par les compagnies concessionnaires et aussi par les efforts de l'Etat pour prélever l'impôt, et que lorsque l'Etat les réprime à main armée, il fait appel à certaines

peuplades contre d'autres ; si bien que des guerres anciennes de village à village se perpétuent.

Et puis, pour être juste envers les indigènes, il faut essayer de les comprendre : ils n'apprécient pas du tout les bienfaits de la paix que nous leur avons apportée, ils tenaient même beaucoup au droit de batailler d'un village à un autre.

On a dit très souvent que nous leur avons apporté la justice. Il est certain que lorsqu'ils ont personnellement confiance en un administrateur, les noirs viennent lui soumettre leurs difficultés, faire régler par lui leurs palabres, mais ce qu'il faut constater aussi, c'est que toutes les fois qu'il y a un différend entre un blanc et un noir, la justice très douce au blanc, est très dure au noir... Je ne parle même pas des formes légales, qui sont constamment violées par des arrestations arbitraires ; ce qui est plus frappant, ce sont les condamnations qui atteignent soit les uns, soit les autres, dans les différents délits.

Je veux citer quelques faits précis :

Un agent blanc de factorerie torture très cruellement et finit par assassiner un indigène, il est condamné à trois ans de prison. Quelque temps après, un noir vole trois poules, il est condamné à dix-huit mois de prison. Si nous comparons les deux peines, nous constatons qu'il en coûte juste le double à un blanc qui a tué un noir, qu'à un noir qui a volé trois poules !...

On peut dire que les violences vis-à-vis de l'indigène, quand elle n'aboutissent pas à la mort, ne sont même pas poursuivies. La mort de l'indigène fait seule quelque scandale et oblige la justice à poursuivre.

D'un bout à l'autre du pays, comme au Cameroun allemand et au Congo belge, on se sert couramment de la chicotte ; c'est une cravache en cuir d'hippopotame souple et dure qui fait de cruelles blessures et laisse des plaies durables. On connaît un fonctionnaire qui a ordonné d'infliger deux cents coups de chicotte à un noir et qui en a donné cent de sa propre main.

Ainsi la justice que nous avons apportée aux noirs est singulièrement mêlée d'injustice et de violence,

Leur avons-nous apporté une vie matérielle plus large ? Oui, je pense, à la côte où il y a libre commerce ; les indigènes, par le fait même du libre commerce, peuvent être mieux vêtus et mieux nourris qu'auparavant ; mais non, certainement non, à l'intérieur des grandes compagnies concessionnaires, car (je vous le disais tout à l'heure), ils reçoivent trop peu de chose, sont trop mal payés pour le travail qu'ils sont obligés de faire.

Enfin, au point de vue intellectuel et moral, avons-nous fait quelque chose pour eux ?

Il y a d'un bout à l'autre du Gabon et dans quelques coins plus rares du Congo un petit nombre d'écoles où les noirs peuvent apprendre un peu de français et, dans certains cas, un métier, mais ce sont des écoles de missions. Il n'y a pas une seule école de l'Etat. Par conséquent, l'Etat n'a rien fait à ce point de vue pour les indigènes du Congo.

En revanche l'Etat leur impose des charges considérables : d'une part des impôts, et d'autre part des corvées.

Les impôts, il y en a de différentes sortes : il y en a de dérisoires et de purement vexatoires. Par exemple dans certaines grandes villes, comme à Libreville, il y a un impôt sur les danses indigènes, sur ce qu'on appelle les tams-tams. La danse est la seule distraction des indigènes du pays, ils aiment à se réunir ensemble pour danser. Eh bien, à l'heure actuelle, il ne peuvent plus danser sans verser 5 francs. Cet impôt est dérisoire en ce sens qu'il ne produit pas 200 francs à Libreville même, et il exaspère les noirs ; l'idée de ne plus pouvoir s'amuser gratuitement les révolte, et à juste titre.

Il y a un impôt qui est vraiment scandaleux quand on en connaît l'origine, c'est l'impôt sur les cases à sel. Autrefois les noirs fabriquaient du sel au bord de la mer, c'était même la seule ressource ou en tout cas la principale ressource de ce pays assez pauvre. On leur a pendant un certain temps, interdit de continuer cette industrie, puis on a mis un impôt de 200 francs, ramené ensuite à 100 francs, sur les cases à sel. Les noirs, qui sont de pauvres diables, n'ont jamais 100 francs devant eux ; ils ne peuvent continuer

à faire du sel, cette ancienne industrie locale est prohibée. Pourquoi? La raison en est simple : c'est parce que les noirs ne pouvant plus fabriquer du sel sont obligés d'aller le chercher à la compagnie concessionnaire où ils le paient un bon prix. Ici, sur ce petit fait, nous saisissons la complicité de l'Etat et des compagnies concessionnaires.

Il y a d'un bout à l'autre du pays un impôt de capitation qui pèse sur tous les noirs, 3 francs par tête d'adulte ou 6 francs par case. Cet impôt-là on peut évidemment le critiquer au point de vue d'une justice supérieure pour les raisons que je vous donnais : puisque nous ne rendons aucun service aux noirs, il est assez difficile d'exiger d'eux quelque chose, en bonne justice ; cependant en tenant compte de l'état misérable du budget du Congo, en constatant que les noirs sont infiniment plus chargés d'impôts dans les colonies voisines, il n'y aurait peut-être pas trop à dire contre cet impôt en lui-même. Seulement il faut reconnaître que la perception en est exigée par des procédés d'une violence extrême, d'une violence vraiment inadmissible.

Au Gabon, par exemple, on a vu plusieurs fois, des colonnes aller brûler des villages qui ne payaient pas l'impôt, on a vu des colonnes envoyées pour raser les plantations... Il y a un village autour duquel on a coupé trois mille pieds de bananiers. Non seulement c'est inhumain, mais c'est bête ; quand des noirs sont trop pauvres pour payer l'impôt, il est stupide d'aller détruire ainsi les résultats de leur travail.

Au moyen Congo, tout récemment, un sergent, envoyé pour percevoir l'impôt, fait, à la demande de la compagnie concessionnaire, arrêter trois ou quatre chefs noirs, les fait tuer sans jugement et fait dévorer le cadavre de l'un d'eux par les anthropophages de son escorte.

Dans l'Oubanghi-Chari il s'est passé un fait odieux. Tous les administrateurs du Congo, en mars 1903, ont reçu une circulaire du Commissaire général leur disant que leur avancement dépendra des résultats qu'ils obtiendront au point de vue de l'impôt indigène, c'est-à-dire, des quantités de caoutchouc produites... Cette circulaire a eu une influence consi-

dérable sur la mentalité des administrateurs du Congo : voilà des malheureux (car beaucoup mènent une vie très misérable dans les postes de l'intérieur), qui savent que leur avancement dépend de la quantité d'impôt perçue, ils ont un désir d'avancement, comme les autres hommes, plus légitimement même que les autres hommes, car l'avancement c'est souvent pour eux l'évasion d'un poste intolérable ; ils sont alors incités à employer tous les moyens pour faire rentrer l'impôt.

Docile à l'esprit de cette circulaire, l'administrateur de Banghi veut percevoir l'impôt dans des villages riverains de l'Oubanghi qui ne voulaient pas le verser, il envoie un commis des affaires indigènes, accompagné de gardes régionaux et aussi d'hommes armés appartenant à une population hostile à ces riverains. Malgré cela, les indigènes de deux villages continuent à ne pas envoyer de caoutchouc. Alors dans ces villages on enlève 68 otages : 58 femmes et 10 enfants. Comme les noirs continuent à ne pas envoyer de caoutchouc on amène les 68 otages à Banghi, là on les enferme dans une salle longue de six mètres et large de quatre, cette salle est éclairée et aérée par une seule porte qui est tenue constamment fermée, c'est une véritable cave, empestée par les déjections et la respiration.

Pendant quelque temps on oublie, dit-on, de nourrir ces 68 personnes. Quand on se décide à les nourrir, comme le poste est très mal ravitaillé, on leur donne très peu de chose. Si bien qu'en quinze jours il y a 25 décès. On jette les 25 cadavres à la rivière.

Au vingt-cinquième cadavre on se décide à donner plus d'espace aux captifs, mais on n'arrive pas à les nourrir mieux. La mort continue à faire son œuvre.

Bref, quand un jeune docteur, récemment arrivé dans le pays, découvre cette prison, proteste et exige la libération des survivants, on découvre que sur les 68 otages, 47 sont morts de faim ou de manque d'air... 47 personnes : 45 femmes et 2 enfants ! il ne reste plus que 21 personnes : 13 femmes, 8 enfants. Plusieurs sont dans un état de maigreur épouvantable et, en sortant de cette prison odieuse, meurent à peine arrivés dans leur village.

Un détail touchant : une de ces femmes rentre dans sa famille allaitant l'enfant d'une autre, son petit à elle était mort en prison, elle avait adopté l'enfant d'une morte. En cet horrible drame, ce sont les femmes d'anthropophages qui donnent aux blancs cruels une leçon d'humanité.

J'ajoute que l'administrateur responsable de cette expédition a été déféré à la justice, parce qu'on ne pouvait pas étouffer les choses, parce que deux officiers et deux docteurs avaient protesté trop énergiquement ; mais l'administration a transmis les faits à la justice sans preuves, si bien que la justice a rendu une ordonnance de non-lieu ; alors l'administrateur a été déplacé... déplacé avantageusement : il a été envoyé de Banghi, poste détestable, à Brazzaville, capitale de la colonie !

Les razzias de femmes et d'enfants n'ont pas toujours des conséquences pareilles ; mais on peut dire que c'est encore à l'heure actuelle un procédé de gouvernement.

L'impôt n'est pas la seule charge qui pèse sur ces malheureuses populations. Il y a aussi deux sortes de corvées : corvées de payage au bord des rivières, corvées de portage à l'intérieur du pays.

Corvées de payages : on est obligé, pour remonter les fleuves, d'avoir des pirogues ou des baleinières, et comme on ne trouve pas toujours de volontaires pour les faire marcher, on a recours à des payeurs réquisitionnés.

Corvées de portage : Ces corvées ont surtout pesé sur les indigènes d'une région qu'on appelle le Haut-Chari. Cette région est située entre l'Oubanghi, affluent du Congo, et le Chari, affluent du Tchad. Pour aller de l'un à l'autre de ces bassins il faut passer par la voie de terre ; c'est par la voie de terre qu'il faut envoyer les marchandises qu'on veut faire aller du Congo au Tchad ou du Tchad au Congo. Le transit est considérable, parce qu'au Tchad nous avons et nous sommes obligés d'avoir des troupes qui protègent la colonie contre les incursions des populations musulmanes du centre africain ; ces troupes il faut les ravitailler et leur envoyer des munitions. On est obligé de faire passer une quantité

considérable de charges par le Haut-Chari. On emploie des porteurs parce que dans ce pays il n'y a pas, pour le moment, de bête de somme ni de moyens mécaniques de transport.

Les porteurs noirs ont l'habitude de porter 25 à 30 kilos pendant un trajet de 25 à 30 kilomètres. C'est un travail assez dur, que les noirs font de mauvais gré, bien entendu, qu'ils font avec d'autant moins de cœur quand ils ne sont pas payés et ni même nourris.

Eh bien, il y a eu un temps où l'administration les a réquisitionnés sans les payer, même sans les nourrir : de 1901 à 1903 en particulier. Comme on ne trouvait pas de porteurs volontaires dans ces conditions, on a employé les pires moyens : tantôt on envoyait des gardes régionaux dans les villages pour enlever des porteurs, tantôt on s'emparait de leurs femmes et de leurs enfants qu'on gardait dans des *camps d'otages* jusqu'à ce que l'homme ait achevé sa corvée.

Dans ces camps d'otages les femmes et les enfants étaient à peine nourris. D'ailleurs la famine désolait le pays : comme on exigeait constamment des noirs qu'ils fassent du portage, ils n'avaient pas le temps de se consacrer aux plantations. Au procès Toqué-Gaud, le procureur racontant l'histoire du Haut-Chari à cette époque, a dit comment, visitant l'un de ces camps d'otages, Toqué vit un certain nombre de femmes et d'enfants morts de faim, d'autres souffrant de la faim ; le Sénégalais qui les gardait lui expliqua que depuis deux jours il n'avait rien eu à leur donner à manger.

La variole faisait des ravages considérables parmi les enfants, les femmes étaient prises de force par les gardes régionaux.

C'est dans cette région qu'étaient fonctionnaires Toqué et Gaud ; il y a dans leurs crimes une véritable responsabilité collective de l'administration locale de la région. Ces fonctionnaires étaient obligés par métier, on pourrait presque dire par devoir professionnel, à employer les pires violences pour se procurer des porteurs, ont été ainsi amenés à commettre même des violences et des crimes qui ne leur étaient pas commandés.

On prétend qu'à l'heure actuelle le portage obligatoire n'existe plus ; le commissaire général actuel du Congo l'a dit et redit. C'est une erreur ou c'est un mensonge : à l'heure actuelle on est toujours obligé d'avoir recours à des porteurs réquisitionnés.

Sans doute on a fait venir de la côte des porteurs soi-disant volontaires ; mais ces porteurs (outré qu'il est assez délicat de savoir s'ils ont été recrutés volontairement ou de force), ont été transportés dans une région qu'ils ne connaissaient pas ; ils n'étaient pas accoutumés à ce climat ; ils n'étaient pas habitués à la nourriture particulière du pays ; ils étaient mal recrutés : on a envoyé là des vieillards, des enfants. Bref, des 251 premiers porteurs prétendus volontaires transportés dans le Haut-Chari, la plupart sont tombés malades, beaucoup sont morts ; il en restait un très petit nombre de valides quand nous avons traversé le pays. Il y a un plus grand nombre de malheureux, mais il n'y a pas moins de souffrances ; la charge imposée aux indigènes n'est pas allégée, le portage réquisitionné continue à subsister. Et en l'absence de fonctionnaires blancs, l'administration est obligée d'employer comme chefs de poste, des gardes régionaux de moralité plus que suspecte, des Yakomas anthropophages, qui volent, violent et assassinent.

Si maintenant nous essayons d'embrasser d'un regard, dans son ensemble, la situation des indigènes du Congo, nous voyons ces noirs, auxquels nous ne rendons aucun service appréciable, obligés de travailler pour les compagnies concessionnaires sans que celles-ci rémunèrent suffisamment leur travail, et contraints par l'Etat à payer des impôts élevés et à accomplir des corvées pénibles.

Il est évident qu'avec un pareil système, les indigènes doivent autant que possible redouter et fuir les blancs. Le fait saisissant qu'on constate à l'heure actuelle au Congo français, c'est que les noirs se sont éloignés de nous dans la mesure du possible, alors qu'ils se rapprochaient au début de notre occupation.

On peut traverser tout le Congo — et ayant accompagné

constamment M. de Brazza, je l'ai parcouru en grande partie, — on peut traverser tout le Congo et ne voir qu'un nombre dérisoire de villages ; les indigènes se sont enfuis à 30 ou 40 kilomètres dans la brousse.

Cette politique, qu'elle soit inhumaine et injuste, c'est trop évident. Il n'y a pas à faire de phrases sur de pareilles souffrances. Mais on peut démontrer que c'est une politique coloniale détestable. Dans ce pays où les blancs sont incapables de se livrer à un travail manuel quelconque, on ne pourra jamais rien faire que par les travailleurs noirs : tout devrait donc être subordonné à un effort pour attirer les noirs, pour les transformer à notre contact, pour les habituer peu à peu à travailler volontairement pour nous : les intérêts des indigènes sont d'accord sur ce point avec nos intérêts et les intérêts de la justice et de l'humanité.

Telle est, Mesdames, Mesdemoiselles, la situation faite aux indigènes dans notre Congo français. Je n'oublie pas que nous ne sommes pas ici dans une réunion politique ; je me garderai de chercher quels hommes sont responsables ; j'éviterai même d'étudier quelles réformes seraient utiles ou nécessaires. Cependant j'ai tenu à vous dire les misères subies par les noirs de notre colonie. Il faut que de pareils faits soient connus le plus possible : l'opinion publique française, si elle était bien informée, s'opposerait sans doute au maintien d'un tel régime. En tout cas les faits que je viens de vous conter expliquent et justifient, mieux encore que la description du paysage ou des indigènes, l'impression de lourde tristesse qu'on éprouve (je vous le disais en commençant) au cours d'un voyage au Congo français.

---



---

## ENGLISH CLUB

---

Our April meeting was held on the 13<sup>th</sup>. We were agreeably surprised to find a new book in our library, and we proposed a vote of thanks to Lucie Cerf for sending us M<sup>rs</sup> Gaskell's quaint and charming story of *Cranford*. Miss Scott

read to us a letter from L. Cerf who gives her own opinion on a point we had spoken of, last time : *the sense of discipline in France and in England*. L. Cerf does not agree with us in thinking English girls more obedient to the rule. Indeed, her experience of English boarding-schools has led her to the conclusion that « we, French *lycéennes* are little saints », compared to English school-girls ! Not that she means to blame the latter ; she likes their bright and somewhat boyish ways, but she thinks they know no more about discipline than they do about grammar, and declares that « they can no more be induced to obey a rule than to read Milton ! » We were all much amused by that view of the subject and were glad to hear from Miss Scott that during her recent visit to England she had heard the same flattering opinion expressed by an English School-Inspector who has made a special study of secondary education in France.

We then had our debate on « King Lear ».

Though conscious of the beauty of the play and of the fascinating characters of « Lear » and « Cordelia », Jeanne Mispoulet gave us some reasons which account for the peculiar difficulty the French experience in enjoying this work of Shakespeare. — First they have a marked predilection for what is reasonable, clear and logical.

Now, the combination of two plots concerning Lear and his daughters, then Gloster and his sons, seems illogical. Why does Shakespeare speak of the latter family when he wants us to be above all interested in King Lear's ? We replied that there was a link between those ideas ; it is to set forth children's ingratitude that Shakespeare shows us the misfortune both of Lear and Gloster as forsaken and betrayed fathers.

Then the first scene of the tragedy is also thought absurd. The test imposed upon the King's daughters is far from being appreciated among French people. They wonder how a father needs to question his own children in order to know them, when they have certainly given proofs of their feelings already ; and they think Lear's judgment utterly childish. — Our remark was that Shakespeare took this scene from an old legend, and simply did not trouble to alter the plot.

Besides which, it may be maintained that the king's behaviour is that of an *old* man who is in the habit of ruling others and of being obeyed.

Cordelia's behaviour is also considered to be strange and even foolish. Why does she simply answer : « I love your majesty according to my bond, nor more nor less ? » — We were all of Heine's opinion : *she is rather obstinate* ; but however we easily understand that her sensibility and delicate pride should keep her from disclosing her feelings publicly. Who is not full of sympathy for this « English Antigone », so humble, so gentle and tender ! Who is not moved by those touching words :

- « O, my dear father ! let this kiss.
- » Repair those violent harms that my two sisters
- » Have in thy reverence made ! ».....
- » Was this a face to be opposed against the warring winds?...»

Then we were deeply interested in Miss Scott's comments upon the grandeur of Lear's madness. Nothing can be more pathetic than Lear's consciousness of becoming mad ; his terror, his efforts to be calm : « I can be patient » ; — nothing more sublime than his invocations to Heaven. The explosions of his passion are terrible ; but what is comforting is the impression we have that Lear has *grown* through hardships. On the heath, in the heart of the storm, he becomes aware of the woes of others through his own ones, and is filled with pity. That he has learnt humility we feel from his touching words to Cordelia :

- « No, no, no, no ! come, let's away to prison :
- » We two alone will sing like birds in the cage :
- » When thou dost ask me blessing I'll kneel down
- » And ask of thee forgiveness : so we'll live
- » And pray, and sing, and tell old tales, and laugh
- » At gilded butterflies... »

His glimpses of reason, the joy he experiences in finding Cordelia again, and the shock he receives through the sudden death of his beloved daughter, all this is natural and pathetic.

Another reason which accounts for the difficulty the French

have in appreciating « King Lear », is the barbarous element in the play. It is quite impossible for us to enjoy the scene in which Cornwall plucks out Gloster's eyes?

It is certain that the people's tastes and habits in Shakespeare's time were far rougher than ours. But this remark would apply to Hamlet, Macbeth and Othello as well as to King Lear.

Several of us having seen the play acted at the *Théâtre Antoine*, we concluded our debate with a few remarks on the difficulty of performing such a tragedy, and were much interested by what Charles Lamb says on the subject.

By way of a change, we then enjoyed a few riddles.

One of them we thought very pretty: « Why is an old man like an old house? » « Because his *gait* is broken and his *locks* are scarce ». Some others were very good, such as » — « Which travels faster, heat or cold? — Heat because you can *catch* cold ». — « What is the longest word in the English language? — *Smiles*, because there is a *mile* between the first and the last letter ». — What is that which by losing an eye has nothing left but a nose? — A noise. — « What pudding makes the best cricketer? A good *batter*. — « If a man falls out of a third story window, against what does he fall? — He falls against his will ». — If the alphabet were invited out to tea, which would be sure to be late? — U. V. W. X. Y. Z. because they come after T. » So, time passed on pleasantly, and before parting, we decided what was to be done next time. Our meeting will take place on the 4<sup>th</sup> of May. We intend hearing Marcelle Allard's account of a newly published book « Women, a few shrieks! », bearing upon women's claims in England quite the topic of the day!

Then Théclyne Pontsevrez will speak on some well-known sayings of Bacon, that we shall have to discuss upon. These are the sentences she has chosen out of his « *Essays* », so that we may think them over beforehand.

« Crafty men contemn studies; simple men admire them,  
» and wise men use them, for they teach not their own use,  
» but that is a wisdom without and above, won by obser-  
» vation, »

(*Essay on Study*).

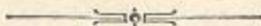
« Prosperity is the blessing of the Old Testament ; Adversity is the blessing of the New. »

(*Essay on Adversity*).

« Death openeth the gate to good fame and extinguisheth » envy ».

(*Essay on death*).

May we be more numerous on the first saturday in May !



## DEUTSCHER VEREIN

*Sitzung vom 9<sup>ten</sup> April.*

Dieser Versammlung wohnten M<sup>tes</sup> S. Bernheim, G. Halphen und C. Polack bei. A. Ponchont konnte nicht diesmal unter uns sein, da sie noch verreist war, dennoch war die Versammlung interessant. Fräulein Kastler war so liebenswürdig den zweiten Teil der Sitzung wieder mit uns zu verbringen.

Eine Überraschung erwartete uns, auf dem Tisch fanden wir eine Nummer der Zeitschrift « Über Land und Meer ». Wir sind nämlich seit April auf dieses wöchentliche Blatt abonniert. Der Freigebigkeit der « Association des Anciennes Élèves » haben wir jene Verbesserung in unserer Einrichtung zu verdanken. Nachdem wir in der vorliegenden Nummer geblättert und uns die darin enthaltenen zahlreichen Bilder angesehen hatten, begann S. Bernheim uns über die landlichen Sitten in Deutschland zu sprechen. Sie hatte sich vorgenommen uns das Leben eines Bauern von der Geburt an bis zum Tode mit allen Sitten und Gebräuche zu schildern. Sie erzählte uns wie ein Bauer getauft, erzogen, konformiert wird, wie er sich verliebt, sich verlobt, und heiratet. Dabei musste sie aber stehen bleiben, das Ende des Lebens unseres Bauern wird uns nächstes Mäl geschildert werden. Wir gewannen diesem kleinen Vortrag ein groszes Interesse ab.

Dann kamen wir zu unserer Debatte über die verschiedenen Arten wohlthätig zu sein. Die meisten Menschen sind

naturallicher Weise der Meinung dass man wohlthätig sein soll, aber man kann die Wohltat auf manche verschiedene Weisen ausüben, man muss sich bewusst werden welche die Beste ist. Wir haben alle diese verschiedenartigen Mittel in Betracht gezogen, wie Nachrung und Kleiderausteilungen, Weisenhäuser, den Armen Arbeit geben, u. s. w. Wir beschlossen dass es besser sei, den Armen Arbeit zu verschaffen und öfters auch Nachrung und Kleiderauszuteilen als ihnen Geld zu geben.

Nachdem blieb uns noch etwas Zeit zum Spiel übrig. Wir sollten Sprichwörter erraten die in mehreren Sätzen enthalten waren. Danach trennten wir uns; wir hatten die Zeit angenehm verbracht.

Wir beschlossen nächstes Mal ein Spiel zu haben, es wird darin bestehen Büchertitel zu erraten. Jedes Mitglied wird ein Bild mitbringen, dass zum Erraten des Titels helfen soll, z. B. wenn man das Buch « die Geschwister » von Hugo Bertsch wählen würde, so könnte man Bild zweier Kinder nehmen. Jedes Mitglied wird hiermit ersucht ein Titel aufzusuchen und ein dazu passendes Bild mitzubringen.

Die nächste Versammlung wird am 14<sup>ten</sup> Mai um 2 U. 1/2 anfangen, hoffentlich werden wir uns da zahlreich wiederfinden.



## La Réunion de Bienfaisance

---

Il nous est rarement arrivé d'être aussi peu nombreuses qu'à la réunion du jeudi 11 avril !

M<sup>lle</sup> Pommier, M<sup>lle</sup> Scott et M<sup>me</sup> Mallet, étaient parmi nous, mais M<sup>me</sup> la Directrice, appelée au Ministère, était absente; nous l'avons vivement regretté.

On nous donna des nouvelles de plusieurs familles auxquelles nous portons toujours de l'intérêt :

M<sup>me</sup> Bernard (M. Maillard) a eu la pensée délicate de nous remettre la somme de 60 fr. que nous lui avons prêtée

il y a déjà quelque temps et que nous ne songions nullement à lui réclamer : Les soins à donner à son bébé, et sa santé ne lui permettent guère de travailler.

M<sup>lle</sup> Scott nous communique ensuite une lettre de notre jeune artiste E. Lefebvre, qui travaille depuis peu dans une nouvelle maison. Son goût pour le dessin ne semble pas diminué, bien au contraire, et il se fait de petites économies par la vente de ses cartes postales. Il est ensuite question de la famille Collin. Les deux aînés, maintenant en mesure de remplacer leur pauvre père défunt, se font un plaisir et un devoir de soutenir leurs jeunes frères et sœurs pour lesquels nous avons payé avec la Société des visiteurs la pension comme pupilles de la Seine.

Nous apprenons aussi que Jeanne D... est entrée dans une autre fabrique.

M<sup>lle</sup> Scott nous lit alors la lettre d'une ancienne élève, qui maintenant professeur dans une école professionnelle de la ville, demande un peu d'aide pour une de ses collègues. C'est une femme veuve et âgée, incapable d'exercer son métier de brodeuse en ce moment, parce qu'elle est très malade ; elle se trouve sans ressources, et, comme tous les professeurs techniques nommés avant 1900, elle n'a droit à aucune retraite. De plus, son état nécessite des soins, et elle ne peut rester seule. Elle va entrer dans une maison de retraite à St-Denis, mais il faut payer d'avance le 1<sup>er</sup> trimestre de la pension, c'est-à-dire 150 fr. ; et de ces 150 fr elle n'a pas le premier sou.

On propose que la Société de Bienfaisance donne 50 francs pour cette pauvre et digne femme ; cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Puis M<sup>lle</sup> Scott nous met au courant de la situation lamentable d'une pauvre femme dont le mari est devenu fou. Elle a deux enfants à sa charge et l'un d'eux étant toujours malade, elle peut à peine travailler. C'est une femme courageuse, résignée et très honnête. M<sup>me</sup> la Directrice et M<sup>lle</sup> Scott qui l'ont vue et questionnée, se sont fort intéressées à elle, et ont pensé qu'une commande d'épicerie et 10 fr. la soulageraient en ce moment.

Avant de nous séparer, nous apprenons la venue d'une nouvelle amie au Cercle Amical, la cousine de M. Bisi, qui désirait depuis longtemps jouir de ces réunions.

Si quelqu'une d'entre nous possède de vieux draps, couvertures..., qu'elle sache qu'ils seraient très utiles à M<sup>me</sup> Grand (Marguerite Dollincourt) qui va s'établir blanchisseuse d'ici peu ; nous voudrions qu'elle fût un peu aidée dans sa courageuse entreprise.

— La réunion de bienfaisance a eu lieu le jeudi 2 Mai à 5 heures du soir.



### **CERCLE AMICAL**

La dernière réunion du Cercle Amical a eu lieu le 14 avril. Elle était nombreuse et fort gaie.

M<sup>me</sup> Mallet a bien voulu y faire une causerie sur les mœurs des oiseaux et des insectes. Elle a été écoutée avec le plus vif intérêt, et les projections lumineuses qu'elle avait eu la bonté de préparer ont charmé ses jeunes auditrices. Qui sait ? Il n'est pas impossible que la vue de ces nids dont elles ont admiré la grâce et l'ingéniosité leur ait donné une utile et poétique leçon de prévoyance, d'adresse et d'activité joyeuse.

Il est juste d'ajouter que nos jeunes amies ne reculent pas en général devant le travail.

Certaines d'entre elles portent bien vaillamment des charges trop lourdes pour leur âge !

Voici l'indication des métiers qu'elles exercent ou qu'elles apprennent et l'adresse des maisons où elles sont employées :

Sont couturières :

Berthe Bourriot, 47, rue de Passy ;

Louise Brettel, 7, rue Gavarni ;

Gabrielle Brun, 69, rue Blomet ;

Renée Caron, 11, rue de Passy ;

Marguerite Dolincourt, 14, rue T. Gauthier ;

Sont blanchisseuses ou repasseuses :

Madeleine Bisi, 29, rue Carnot et 42, rue du Vieux-Pont-de-Sèvre ;

M<sup>me</sup> Grand (C. Dolincourt), 35, rue de l'Annonciation ;

Louise Claudine, 7, rue Duban ;

Marie Thomas, 24, rue Boileau ;

Sont brocheuses ou relieuses :

Marie Bisi, 13, rue des Moulineaux ;

Paulette Bourdon, 33, rue des Belles-Feuilles ;

Sont dentelières ou brodeuses :

Georgette Millot, 82, rue Mozart ;

Joséphine Rosselange, 12, rue de la Paix.

Sont employées à la fabrique de papiers à cigarettes, à la *Dernière Cartouche* (Bd Exelmans) ;

Jeanne Dulac, Gabrielle Gérodiàs et Eugénie Maillard.

Enfin Charlotte Pierredet est teinturière chez Hallu, 15, avenue de Ségur ; Jeanne Bretter est employée dans une pharmacie, 62, rue de la Tour et la petite Augustine Delarbre, que l'on appelle « le Bébé » du Cercle, tant elle est menue, est au service de M<sup>me</sup> Delarue, 4, boulevard Beau-Séjour.

Toutes celles qui pouvaient nous fournir des renseignements précis sur leur travail ont été heureuses de le faire, sachant qu'elles nous mettraient ainsi en mesure de mieux les suivre et de mieux les aider.

M<sup>lle</sup> Milliard a eu l'idée de leur faire jouer « le Mariage de Papillonne » de M. Maurice Bouchor. Déjà les rôles sont répartis ; M<sup>lle</sup> Botz a bien voulu promettre son concours pour la direction des chœurs. Au 12 mai, la première répétition générale !

---

## Assemblée générale de « l'Union »

### Le Bulletin du 15 Avril

---

*L'Assemblée générale de l'Union*, a eu lieu le dimanche 7 avril, à la *Maison Familiale des Lycéennes*, sous la Présidence de M. Léon Bourgeois, ancien Président de la Chambre des Députés. Ce fut une réunion tout intime, bien que le modeste salon de notre *Home* fut absolument plein.

Le Comité n'avait pas sollicité cette année l'aimable hospitalité que depuis la fondation de l'*Union* nous avait gracieusement offerte pour chacune de nos réunions le Directeur de l'*Ecole des Hautes Etudes Sociales*. La vaste Salle de la rue de la Sorbonne fut abandonnée cette fois, non point tant par fierté de posséder enfin un toit bien à nous, un siège social ; mais afin d'offrir à toutes les déléguées de Province l'hospitalité dans *leur maison*, en même temps que la facilité de la visiter sans dérangement.

A la première impression, l'étroitesse de la Salle concordait mal avec la solennité que la Réunion tirait de la présence de M. Bourgeois, membre d'honneur du Comité de patronage de l'*Union*. Au contraire, notre Président trouva charmante cette exigüité qui donnait un air *familial* à cette Assemblée. Malgré sa haute notoriété et l'éclat que son nom donne aux séances qu'il préside, nous devons dire que M. Bourgeois aima la simplicité de notre accueil, car ce fut surtout à titre d'ami qu'il vint parmi nous.

Personne n'ignore l'intérêt que porte M. Léon Bourgeois aux œuvres de Solidarité quelles qu'elles soient ; la nôtre l'intéresse en particulier et cela à un double point de vue. Il se préoccupa souvent des questions relatives à l'Enseignement secondaire des jeunes filles, et s'il n'en fut point un des promoteurs, il fut du moins à maintes reprises, l'auteur de judicieuses réformes et de progrès accomplis dans notre Enseignement. D'autre part, dès les premiers essais de Fédération des Associations, notre lycée prit une part active à l'organisation de l'*Union*. Nous avons toujours trouvé auprès de M. Bourgeois des conseils et des appuis et nous tenons à le remercier ici, bien vivement, des hautes marques de sympathie qu'il nous témoigne si souvent en souvenir d'une des fondatrices de notre Société, dont la fin si prématurée nous a privées d'une collaboratrice dévouée.

M<sup>lle</sup> Desprez ouvrit la séance par une allocution charmante retraçant les travaux de l'*Union* durant cette année et l'histoire de la fondation de la *Maison Familiale*. Nous avons exposé souvent ici les détails de cette création, nous n'y reviendrons point ; d'ailleurs le *Bulletin* de l'*Union* publiera in-ex-

*tenso* le rapport de la Présidente et celui de la Trésorière, avec les paroles de bienveillante sympathie et les conseils de M. Bourgeois.

Disons seulement en quelques mots que *l'Union* se fait connaître et qu'elle continue à recevoir de nouvelles adhésions, et que les différents services fonctionnent avec régularité et avec succès. Les demandes et offres d'emplois se sont si bien compensés ces derniers mois, qu'il a été impossible d'en publier aucun.

Quant à la *Maison Familiale*, nous n'avons point à redire le succès qu'elle a obtenu dès la rentrée dernière. Les comptes présentés ont montré que l'exercice courant se terminerait par un déficit qui a été autorisé. L'Assemblée laisse au Comité le droit de modifier les prix actuels s'il le juge nécessaire afin d'arriver à l'équilibre du budget ; et aussi le soin d'étudier tous les moyens possibles d'augmenter les ressources et d'agrandir la Maison si possible.

Le Comité avait eu la gracieuse pensée de terminer cette réunion par un thé ; permettant de prolonger un peu les causeries dans de petits groupements où les déléguées des points les plus éloignés de France ont pu se rapprocher et nouer conversation. Chaque année on se connaît davantage et c'est avec plaisir maintenant qu'on se tend la main en s'accueillant non plus en étrangères, mais en collaboratrices, en amies.

### Le Bulletin du 15 Avril

Nous avons le plaisir d'ajouter à la liste des Associations adhérentes, le groupe de St-Dié.

#### POUR LA MAISON FAMILIALE

##### 7<sup>e</sup> LISTE DE SOUSCRIPTION

Don de l'Association de Versailles.....	50	»
— du Puy.....	1.000	»
— de St-Etienne (2 <sup>e</sup> vers.)	200	»
— de Niort.....	25	»
Reliquat de la vente et de la Tombola.....	162	65
	<hr/>	
	1.437	65

Listes précédentes.....	28.501	85
	29.949	50

La Chronique des Associations nous tient au courant des Fêtes et Conférences, qui ont eu lieu dans chacune d'elles.

Les unes s'adonnent à l'art dramatique, les autres à l'art musical, ailleurs les conférences sont nombreuses. Toutes enfin sont vivantes !

Nous lisons avec intérêt les réflexions sur *la Formation scientifique des professeurs femmes de l'Enseignement secondaire des jeunes filles*. (M<sup>me</sup> Rondeau) (Lugeau), où nous voyons bien toutes les infériorités de nos programmes, et de nos conditions de travail.

Poursuivant l'Enseignement à l'étranger nous avons *l'Enseignement en Russie* (C. Ganchine) et enfin pour compléter l'étude déjà publiée par M<sup>lle</sup> Faure, nous avons *La situation de la Femme Allemande* (D<sup>r</sup> Kathe Schirmacher). La femme Allemande ne nous paraît plus alors uniquement douée de qualités ménagères, mais soucieuse aussi de son indépendance et de sa personnalité.

---

## Mariage, Naissances, Décès

### Mariage

Nous avons appris avec plaisir le mariage de M<sup>lle</sup> Clara Brussel avec M. Richard Kern.

### Naissances

M. et M<sup>me</sup> Georges Carrère (Nelly Kratzeisen) nous font part de la naissance de leur fils Jacques.

M. et M<sup>me</sup> Georges Landauer (Alice Baronet), nous annoncent la naissance de leur fille Renée.

### Décès

Nous avons à déplorer les deuils cruels qui frappent un de nos membres honoraires, M<sup>me</sup> Turpin vient de perdre son mari ; M. Turpin était le beau-frère de M<sup>lle</sup> Mathilde Rochet, membre de notre Comité. Nous apprenons également la mort de leur grand'mère M<sup>me</sup> Massieu. Nous les prions de croire à l'assurance de notre bien douloureuse sympathie.

On nous fait part du décès :

de M. Combret, père de M<sup>me</sup> Chrétien (Jeanne Combret) et de M<sup>me</sup> L. Pinart (Madeleine Combret).

de M<sup>me</sup> Jacob, grand'mère de M<sup>lles</sup> Emilie et Isabelle Crouzet, Nous exprimons à nos compagnons nos bien sincères regrets.

Nous avons aussi appris avec un vif chagrin la mort d'un de nos anciens professeurs, M<sup>me</sup> Reufflet.

## Sociétaire perpétuelle nouvelle

M<sup>lle</sup> Andrée Karpelès, 27, rue du Docteur Blanche.

### Avis et Correspondance

M<sup>lle</sup> Milliard, vice-présidente, 44 bis, Avenue de la Grande-Armée, continue à s'occuper du service de placement. C'est à elle qu'il faut toujours s'adresser, pour les offres et demandes d'emplois.

M<sup>lle</sup> Longley, secrétaire-générale, 15, rue de Baudreuil à Meudon (Seine-et-Oise) rappelle aux sociétaires que c'est elle qui s'occupe de la rédaction du *Bulletin* et de la correspondance. Pour ce qui concerne la composition de notre feuille mensuelle, avis, changements d'adresses, etc., s'adresser à elle.

Pour ce qui concerne l'envoi des *Bulletins*, s'adresser à M<sup>lle</sup> Verrier, 73, rue des Vignes.

M<sup>lle</sup> Lelièvre, trésorière, 135, rue Mozart, rappelle aux sociétaires qu'elle est présente à presque toutes les réunions, coutures, conférences, etc., et quelle reçoit les cotisations 1907-1908.

### Changements d'Adresse

M<sup>lles</sup> Lucie Sarrut, 33, rue du Ranelagh.

Marguerite Levasseur, 46, rue du Renelagh.

Marcelle Levasseur, id.

Marie Levasseur, id.

Gabrielle Levasseur, id.

M<sup>me</sup> Bobin (Yvonne Poirier), 140, rue de la Pompe.

M<sup>lles</sup> B. et C. Pollack, 7, rue Benjamin Godard (182 bis, avenue Victor Hugo), changement de nom de rue.

M<sup>lles</sup> Jeanne et Lucie Cerf, 130, rue Henri Littolff, Les Vallées-par-Bois-Colombes (Seine).

---

*Le Gérant* : A. COUESLANT.

---